

Relevé de décisions du Conseil d'Administration

du 24 juillet 2025

Membres CA présents : José CERVERA, Florence CURRENTI, Catherine GUEYDAN, Patrick HAMART, Hélène LA SALMONIE, Eric LIMOUZIN, Viviane MAURIN, Nathalie OGIER, Nathalie RANCELANT, Géraldine RIGAUD, Anne SIRIEIX, Philippe TRESSOL.

Membres CA excusés : Charlie AGENEAU, Charles GAUDIARD, Martin FOUNTAINE, Georges LANDRY, Sophie NOE

Membres CDV présents : Francis DUBES (CDV 33), Daniel LA SALMONIE (CDV 40), Jean-Luc STAUB (CDV 17).

Membres CDV absents : Francis CHEVALIER (CDV 86), Geoffrey GIBERT (CDV 19), Antoine TEXIER (CDV 79).

Ouverture de la séance à 19h en visioconférence

1. Adoption du RDD du CA du 14 juin 2025

Décision 250724-1	Le Conseil vote l'adoption de ce RDD à l'unanimité.
-----------------------------	---

2. Point financier

Information	Le poste entretien et réparation de matériel est plus important que prévu (+ 2000€ = remorque accidentée en avril dernier) Charge de personnel : 48 % de la somme annuelle engagée au 30 juin. Baisse des liquidités (50 000 € ont été retirés du livret d'épargne) pour faire face aux différentes dépenses, la marge de manœuvre est donc réduite.
-------------	--

	<p>Les subventions de la Région Nouvelle Aquitaine sont en baisse : le montant « attendu » semble être réduit de 12 700 € (en comparaison de la somme versée en 2024)</p> <p>La Fédération Française de Voile a également du retard dans son calendrier de versement, il est probable que les sommes seront versées en fin d'été : la ligue joue le rôle de trésorier en se trouvant en bout de chaîne.</p> <p>Le CDV 33 a été bénéficiaire d'un virement de 9 000€ au lieu de 4 200 €, il est convenu que ce dernier fera le nécessaire pour rétablir la situation.</p> <p>En conclusion :</p> <p>Compte tenu de la situation financière, il est demandé aux responsables des différentes commissions de différer au maximum les dépenses non essentielles et / ou négocier un étalement de ces dépenses auprès des fournisseurs ;</p> <p>La trésorerie reste un poste fragilisé si les subventions ou paiements n'arrivent pas comme provisionnés, cela pourrait compromettre l'équilibre budgétaire.</p>
Décision 250724-2	Concernant les créances et impayés pour des sommes de l'ordre de 1000€ - 2000€ (la plus importante s'élevant à 9000€), la décision d'avoir recours à un huissier pour recouvrir les impayés est validée à l'unanimité par l'ensemble du CA, avec l'application du principe d'exclure des compétitions, les coureurs jusqu'à paiement des sommes dues.

3. Point sur les bureaux et matériels de Talence

Décision 250724-3	Arrêt de la location de l'un des deux bureaux de la Maison des Sports de Talence. Pas de préavis à respecter.
Décision 250724-4	Le contrat du photocopieur de Talence a été renouvelé en avril 2024. Il sera repris dans les bureaux rochelais avant de pouvoir mettre un terme à la location. Anne SIRIEIX se charge de l'organisation du déplacement.
Décision 250724-5	Un seul cloud sera utilisé afin de permettre une unité de travail aux salariés de la Ligue. Ces trois décisions sont prises à l'unanimité des membres du CA présents.

4. Point sur les subventions au CDV

Information	<p>Conformément aux conventions en cours, 60% des subventions destinées aux CDV 17 – 33 et 40 peuvent être versées.</p> <p>En attente des projets des CDV 64 – 79 et 86.</p> <p>Interrogation sur le devenir du CDV 19.</p>
--------------------	---

5. Point d'information sur le contentieux aux Prud'hommes

Information	<p>Une première conciliation aura lieu le 4 septembre prochain au Conseil de Prud'hommes de La Rochelle entre la LVNA et un ancien salarié de la Ligue, licencié en 2024 pour motif économique. Il conteste la procédure.</p>
--------------------	---

6. Point sur les Ressources Humaines

Décision 250724-6	<p>Le directeur de la LVNA quittera ses fonctions le 31 août 2025. Le coût de la rupture conventionnelle demandée par ce dernier et acceptée par la Ligue s'élève à 10.000 €.</p> <p>Cette décision est validée à l'unanimité par les membres du CA présents.</p>
Information	<p>Suite à la demande d'un salarié de reprendre le poste de directeur de la Ligue, les membres du CA ont préféré différer leur décision en considérant qu'il était nécessaire de remettre à plat l'ensemble des missions et de les réaffecter. A ce stade, il a été jugé que le poste de directeur n'était pas indispensable au bon fonctionnement de la Ligue.</p>

7. Point d'information sur le matériel nautique

Information	<p>Martin FOUNTAINE propose la mise en place d'une procédure de validation pour les réparations à effectuer sur les bateaux ainsi que d'élargir les canaux d'annonces pour avoir de meilleures chances de vente du zodiac.</p>
--------------------	--

8. Commission Voile au Féminin

Information	Compte tenu des manifestations programmées en septembre et octobre par la Commission Féminine, il est demandé de pouvoir disposer d'un petit budget afin de mettre en avant les partenaires, pour certains engagés depuis plusieurs années. Les modalités des contributions restent à définir.
Décision 250724-7	Accord unanime des membres du CA présents pour abonder le budget alloué à la Commission Féminine.

9. Commission Sportive

Information	La Ligue a un équipage sélectionné au Championnat de France en Open 5.70. Trois clubs sont concernés. Il est proposé d'apporter un soutien financier pour l'achat d'un spi avec la Banque Populaire (coût estimé 2.000 €).
Décision 250724-8	Le CA donne son accord à l'unanimité des présents.

10. Questions diverses

Information	Les ventes de licence sont globalement en baisse. 15.000 emplois civiques et 300 millions d'euros sont supprimés au niveau du budget du Ministère des Sports avec pour conséquence des coupes budgétaires sévères attendues pour notre Fédération (- 18% pour le sport et la culture).
--------------------	---

Fin de séance à 21h

La Présidente
Catherine GUEYDAN

